



Expulsion du logement

Par Romat_78

Bonjour,

Ma belle fille vient d'apprendre suite à la visite d'un huissier que son mari n'avait pas payé le loyer de leur habitation depuis 6 mois et que leur logement doit être libéré dans 2 mois. L'assureur lui a téléphoné pour signaler qu'il n'avait pas payé l'assurance habitation et qu'il était désormais exclu de la compagnie.

Ils sont mariés sans contrat de mariage et ont deux enfants de 15 ans et 3 ans.

Ils ont deux comptes bancaires séparés depuis qu'il avait vidé leur compte commun en jouant... et qu'ils avaient été obligés de revendre la maison qu'ils venaient d'acheter grâce à l'héritage que ma fille avait eu au décès de son père.

Que peut-elle faire sachant que son salaire est de 1000?, celui de son mari de 1400? et le loyer actuel de 1000? charges comprises ?

Quels recours a t-elle pour ne pas avoir à payer ce que son mari devait payer ?

Merci par avance. Cordialement.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement